

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 14 septembre 2009

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 14 septembre 2009 à 19h15 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Julie Jones, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h15 par M. le Maire, Réal Ouimette.

Les membres présents constatent que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Avis public de la présente séance extraordinaire fut publié aux endroits désignés par le conseil le 10 septembre 2009.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-09-14/175

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3.0 SCIERIE LECLERC & TREMBLAY – RÉFECTION DE LA COTE À L'ENTRÉE DE LA PRAIRIE

2009-09-14/176

Considérant que suite aux travaux d'assainissement, les représentants de la Scierie Leclerc & Tremblay ne sont pas satisfaites de la pente qui longe le chemin d'accès;

Considérant que la Scierie demande à la municipalité d'exécuter les travaux ou de compenser la Scierie d'une valeur approximative de 4 000\$;

Considérant que la municipalité a déjà investi des sommes additionnelles pour satisfaire aux exigences de la Scierie;

Considérant que la Scierie recevra au delà de 150 000 \$ pour le terrain et en compensation pour les inconvénients de la station d'épuration à proximité de la Scierie;

Considérant qu'il n'y a plus de marge de manœuvre au budget du projet d'assainissement et que les contribuables sont déjà surtaxés;

PROCÈS VERBAUX



3.0 SCIERIE LECLERC & TREMBLAY – RÉFECTION DE LA COTE À L'ENTRÉE DE LA PRAIRIE 9(suite)

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de la Scierie pour des travaux supplémentaires le long du chemin d'accès. Toutefois, la municipalité demandera à l'entrepreneur de faire des travaux mineurs de finition à la dite pente.

4.0 COMPTE À PAYER – EXCAVATION TOULOUSE

2009-09-14/177

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif no 8 au montant de 528 923.91\$ plus les taxes.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-09-14/178

La Conseillère Françoise Bouchard propose la levée de la session à 19h30.

Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.